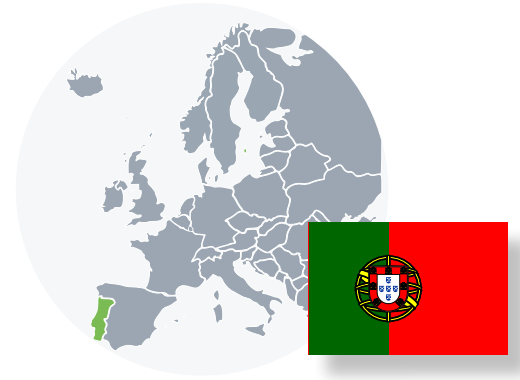


# L'indemnisation du chômage au Portugal

Mars 2025



## Le système d'assurance chômage

**Le régime d'assurance chômage portugais est un régime obligatoire et contributif** servant une allocation d'un montant proportionnel au salaire antérieur.

**Il couvre les travailleurs salariés.** Certains travailleurs indépendants peuvent percevoir une allocation similaire à l'allocation chômage.

## Le Service public de l'emploi



Placé sous la tutelle du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité Sociale, l'**Institut pour l'Emploi et la Formation Professionnelle** met en œuvre les politiques d'emploi et de formation professionnelle. Il enregistre et vérifie les demandes d'allocation, tandis que l'Institut de la Sécurité Sociale est responsable de l'indemnisation (décisions d'octroi et versement).



## Financement de l'Assurance chômage

**Le financement du régime** est assuré, comme la très grande partie de la protection sociale du pays, par les **cotisations sociales globales salariés** (taux de 11%) et **employeurs** (taux de 23,75%).

## Paramètres d'indemnisation



### Condition d'accès

Avoir exercé une **activité salariée soumise à cotisations pendant au moins 360 jours au cours des 24 mois précédant la période de chômage.**



### Durée d'indemnisation

**La durée d'indemnisation dépend de l'âge de l'assuré et de la durée d'affiliation** relative et absolue :

- **de 150 jours** pour une personne âgée de moins de 30 ans ayant cotisé moins de 15 mois avant l'épisode de chômage,
- **à 780 jours** pour une personne âgée de 50 ans et plus ayant cotisé sans discontinuer au cours des 20 années précédentes.



### Montant de l'indemnisation

→ **65 %** du salaire de référence

**Le montant de l'allocation de chômage** est majoré de 10 % pour les parents isolés ou lorsque les conjoints, tous deux bénéficiaires de la prestation, ont des enfants à charge.

**Le montant maximum** de l'allocation est toutefois limité par deux mesures de plafonnement :

- Il ne peut excéder 75 % du salaire de référence net.
- Il ne peut excéder un maximum fixé à 1306,25 €\*.

**Le montant minimum mensuel de l'allocation** est égal à 522,50 €\*\* ou au salaire mensuel de référence si celui-ci est inférieur à cette valeur.

Particularité du système portugais, les allocations, comme les salaires, sont versées pour l'équivalent de 14 mois sur une année (majoration sur deux mois de l'année, « pécule de vacances » et « prime de Noël »).

\* Montant correspondant à 2,5 fois l'IAS en 2025. L'IAS est un mécanisme d'indexation qui permet de définir les montants et les seuils associés à certaines prestations sociales. Il est actualisé chaque année le 1<sup>er</sup> janvier.

\*\* Valeur de l'IAS en 2025.

### Reprise d'activité en cours d'indemnisation

En cas d'exercice d'une activité salariée à temps partiel procurant un revenu inférieur au montant de l'allocation de chômage, **une allocation de « chômage partiel » peut être attribuée** sous réserve que l'assuré remplisse les conditions pour ouvrir droit à l'allocation chômage.

Elle est versée pour une durée identique à celle de l'allocation chômage et son montant est égal à la différence entre le montant de l'allocation chômage **majoré de 35%** et les revenus professionnels.

